



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 583 pétitionnaires.

Désignation :

Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT la chute du pourcentage du nombre de francophone au Québec jusqu'à près de 80% au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le taux de transfert linguistique vers l'anglais des nouveaux arrivants est encore majoritaire et que ceux-ci optent encore en grand nombre pour le réseau collégial anglophone;

CONSIDÉRANT QUE le collégial est l'endroit où l'on intègre des réseaux sociaux (affaires, amours) durables, cette étape de la scolarité est donc un facteur de ce phénomène social déterminant;

CONSIDÉRANT l'affaiblissement et la détérioration de la Loi 101 depuis son adoption par l'Assemblée nationale le 26 août 1977;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

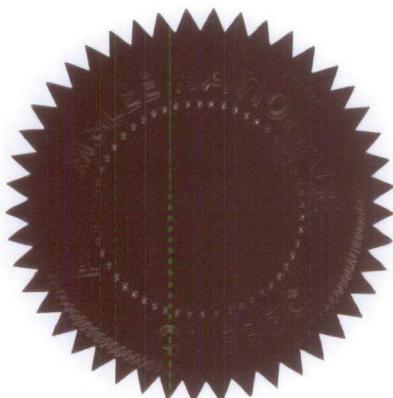
Nous, signataires, demandons clairement à l'Assemblée nationale le renforcement de la Loi 101 en augmentant son rayon d'action jusqu'au cégep et donc, que les études s'y fassent obligatoirement en français tel qu'au primaire et au secondaire.

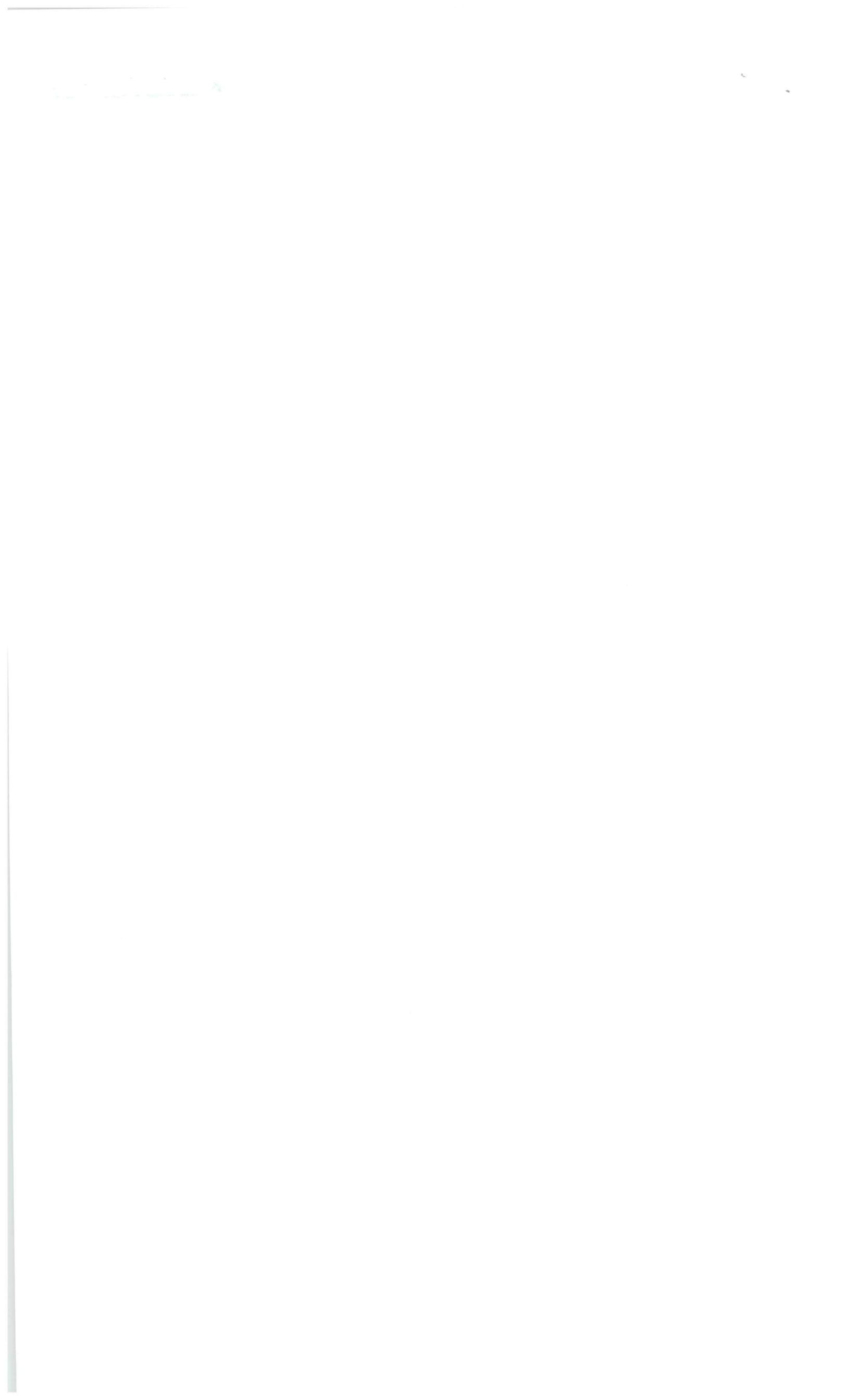
Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Lucie Papineau, députée de Prévost

5 avril 2006

Date





Renforcement de la Loi 101

Pétition initié par le Comité des Jeunes Indépendantistes Québécois.

Considérant la chute du pourcentage du nombre de francophone au Québec jusqu'à près de 80 % au cours des dernières années ;

Considérant que le taux de transfert linguistique vers l'Anglais des nouveaux arrivants est encore majoritaire et que ceux-ci optent encore en grand nombre pour le réseau collégial anglophone ;

Considérant que le collégial est l'endroit où l'on intègre des réseaux sociaux (affaires, amours) durables, cette étape de la scolarité est donc un facteur de ce phénomène social déterminant ;

Considérant l'affaiblissement et la détérioration de la Loi 101 depuis son adoption par L'Assemblée Nationale le 26 août 1977 ;

Nous, signataires, demandons clairement à l'Assemblée Nationale le renforcement de la Loi 101 en augmentant son rayon d'action jusqu'au cégep et donc, que les études s'y fassent obligatoirement en français tel qu'au primaire et au secondaire.

#	NOM (Lettres moulées)	Adresse	Signature
1.	André Labille	820 rue Malinson	André Labille
2.	Emilie G. Laclance	117 rue Beaupré	Emilie G. Laclance
3.	MAUDE Girard	1032 rue Cloutier	Maude Girard
4.	Valérie Forget	865 22 ^e rue	Valérie Forget
5.	Marilou Zorkoczy	241 Belanger	Marilou Zorkoczy
6.	Vincent Ricard	299 VICTOR KOPINIK	Vincent Ricard
7.	Ariane Belanger	500 LOUIS-NAPOLEON	Ariane Belanger
8.	Urbain Villeneuve-Lapointe	514 RUE MOREL Ste-Sophie	Urbain Villeneuve-Lapointe
9.	Alexane Tremblay	1439 RUE DES ROUES GARGÉ	Alexane Tremblay
10.	Elyse Bédard	445 BELLEVUE	Elyse Bédard
11.	Simon Delaney	354 der Hérons	Simon Delaney
12.	Marie-Pier Boisvert	13815 Rue archambault	Marie-Pier Boisvert
13.	Maude Lefevre	1010 Alexandre st-Jérôme	Maude Lefevre
14.	Maïlou Bigras	2228 Mtcc Ste-Thérèse	St-Jérôme Maïlou Bigras
15.	Nicolas Belanger	102 ch de la reine	St-Colombas
16.	Michèle Lafontaine	780 8 ^e rue	St-Jérôme Michèle Lafontaine
17.	Hubert Ouellette	329 Basque	St-Jérôme
18.	Félix Bourbonnais	971 du Relais	Félix Bourbonnais
19.	Fanny Cloutier	220 Vaillantour	Fanny Cloutier
20.	Stéphanie Desroches	546 21 ^e ave nord st-Jérôme	Stéphanie Desroches
21.	ÈVE Bouchard	506 112 ^e AVENUE Lafontaine	ÈVE Bouchard
22.	Jean-Charles Tardif	1000 Touchette	Jean-Charles Tardif
23.	MAXIME Côté	941 Rue du Relais	Maxime Côté
24.	Julie Beaulieu	968 22 ^e rue	Julie Beaulieu
25.	Joannie Cadieux	1048 RUE Leduc	Joannie Cadieux

